



La gestion des salmonidés migrateurs en France

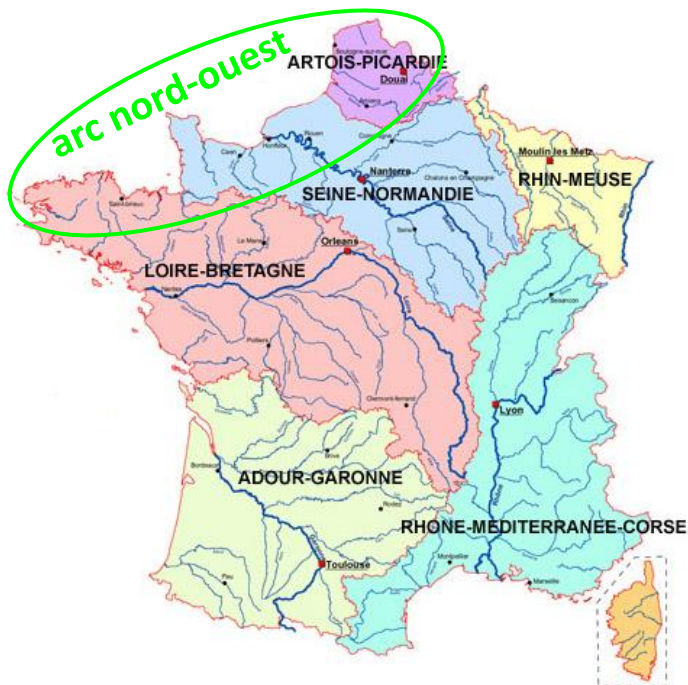
Grands principes

Olivier FAURIEL

Agence Française pour la Biodiversité
Direction inter-régionale Hauts-de-France – Normandie

une gestion par grands bassins

- 6 grands bassins correspondant aux périmètres des Agences de l'eau et aux districts de mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau 2000/60/CE
- chaque bassin dispose depuis 1994 d'un Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI)



- l'arc nord-ouest en façade de la Manche dépend de 3 COGEPOMI :
 - Loire-Bretagne/Cours d'eau bretons
 - Seine-Normandie
 - Artois-Picardie

les COGEPOMI

- ❑ instances de concertation pour la gestion des poissons migrateurs
- ❑ compétents en eau douce et estuaire – peuvent émettre recommandations pour la mer
- ❑ composition:
 - représentants de l'Etat
 - + représentants des pêcheurs amateurs et professionnels d'eau douce et d'estuaire
 - + élus régionaux et départementaux
 - + experts des domaines d'eau douce et marin
- ❑ proposent les règles applicables aux pêcheries et définissent les plans de prévention des infractions
- ❑ élaborent les Plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)

le PLAGEPOMI

- ❑ cadre des mesures nécessaires à la pérennité des espèces migratrices et à leur exploitation
- ❑ identifie les leviers de la restauration et de la conservation des poissons migrateurs, notamment en matière de continuités migratoires et de restauration des habitats



PLAGEPOMI SN : supprimer des ouvrages inutilisés pour réduire le taux d'étagement

- ❑ conforte et valorise les suivis des populations
- ❑ développe la communication

implication de l'AFB : l'expertise technique

☐ sur la continuité écologique

- connaissance du parc d'ouvrages
- diagnostic des conditions de franchissement
- identification des objectifs par cours d'eau
- expertise des projets de travaux



Référentiel des obstacles à l'écoulement

☐ sur les prélèvements de saumons

- détermination et actualisation des Totaux Admissibles de Captures par rivière
- bancarisation et gestion des déclarations de captures de saumons (obligatoires) et de truite de mer (volontaires)



implication de l'AFB : le contrôle des pêcheries

☐ **Unité Spécialisée Migrateurs (USM)**

- une USM par DIR de façade maritime
- chef de file de l'inter-services pour le contrôle de pêches de poissons migrateurs
- expert police et réglementation des pêches auprès du COGEPOMI

☐ **Compétences étendues en mer par la loi Biodiversité 2016, pour une action plus complète et globale.**

☐ **Enjeux croissants de contrôle pour accompagner sur plusieurs rivières les augmentations des stocks de saumon et truite de mer, résultant des programmes de restauration.**



saisie d'un saumon braconné en baie du Mont St Michel

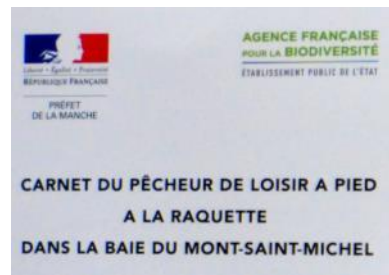
implication de l'AFB : l'animation et la coordination

- ❑ la nouvelle Agence française pour la biodiversité réunit depuis 2017 des entités continentales et de façade maritime
- ❑ permet d'amplifier lien et cohérence entre orientations de gestion des eaux douce (SDAGE) , des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) et du milieu marin (PAMM)

❑ l'exemple du saumon dans la baie du Mont St Michel et ses rivières

pour conforter le stock très convoité de saumons et anticiper la renaturation de la Sélune, l'AFB s'est engagée dans :

- la rénovation de la réglementation maritime
- un partenariat territorial pour une gestion durable terre-mer et inter-bassins



Merci de votre attention

